



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Modèle de contrat d'occupation étudiant

Modèle de contrat d'occupation étudiant à télécharger



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)

- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Galère pour réunir la garantie locative de ton kot ou logement étudiant à Bruxelles ? Le Fonds du Logement peut t'aider !



Tu as trouvé un logement à Bruxelles, mais le montant de la garantie locative (souvent équivalent à deux mois de loyer) représente un frein ? Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale peut t'aider en avançant la somme nécessaire.

Deux aides possibles selon ta situation

Le Fonds n'accorde pas de don, mais propose deux solutions :

1. Le crédit à taux 0 %

Un prêt sans intérêts, remboursable sur maximum 24 mois.

2. Le Fonds BRU-GAL

SI tes revenus sont trop faibles pour obtenir un crédit ou si tu as des dettes, tu peux adhérer à ce fonds. Tu verses une contribution mensuelle (entre 13€ et 39€), que tu récupères intégralement lorsque tu quittes le logement, à condition que l'avance ait été remboursée.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Avoir au moins 18 ans (dérogation possible sous tutelle).
- Ne pas être propriétaire d'un logement.
- Respecter les plafonds de revenus fixés (ex. : 73.884€ maximum pour une personne seule sans enfant à charge).
- Louer un logement situé dans l'une des 19 communes de Bruxelles.
- Avoir signé un bail d'au moins 12 mois (dérogation pour les logements étudiants et de transit).
- Ne pas louer un logement social.

Comment ça fonctionne ?

1. L'étudiant remplit le [formulaire](#) de demande (disponible également sur le [site du Fonds du Logement](#)).
2. Il rassemble les documents de base (carte d'identité, contrat de bail, preuve de revenus, etc.).
3. Le dossier est transmis au Fonds du Logement (par e-mail à garantielocative@fonds.brussels ou dépôt sur place : Fonds du Logement – Rue de l'Été, 73 à 1050 Ixelles).
4. Un gestionnaire prend rapidement contact pour finaliser la demande.

Délais et recours

- Décision dans les 15 jours calendrier après réception d'un dossier complet.
- En cas de refus, recours possible auprès du Ministre bruxellois du Logement dans les 15 jours suivant la notification.

Pour plus d'infos

- [Vidéo](#) explicative disponible pour guider les étudiants pas à pas.
- [FAQ](#) en ligne pour répondre aux questions les plus fréquentes.
- Contact du Fonds du Logement : 02/504.32.11-garantielocative@fonds.brussels – <https://fonds.brussels>



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Tables de conversation

Adresses de tables de conversation pour pratiquer une langue...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Job étudiant : Sites de recherche utiles

Sites et secteurs de recherche utiles à consulter pour postuler en tant qu'étudiant.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Recours dans l'enseignement pour adultes

Tout savoir sur les recours dans l'enseignement pour adultes (anciennement promotion sociale) : les décisions susceptibles de recours, les exemples d'irrégularités, les recours pour contester une décision de refus de réussite ou d'échec, le recours interne, le recours externe, le recours auprès du Conseil d'État ou juridiction civile...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be



.brussels 

au coeur de l'emploi

